

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
FINANCIERES ET DU BUDGET

SOUS DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

SERVICE DES FOURNITURES ET AUTRES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF ECONOMIC, FINANCIAL AND
BUDGET AFFAIRS

SUB-DIRECTORATE OF PUBLIC CONTRACTS
SUPPLIES AND OTHER CONTRACTS SERVICE

04 NOV 2025

**DECISION N° 378 D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SFAM DU
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX ETUDES DE FAISABILITE
PREALABLE POUR LA REALISATION DE L'ACCES AU SITE DE GESTION DE DECHETS
D'ONGOT**

=====

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
Vu l'arrêté n°000400/A/MINDEVEL du 17 juillet 2020 modifiant l'arrêté n°000333/A/MINDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
Vu l'appel d'offres national restreint en procédure d'urgence n°038/AONR/CUY/CIPM/2022 du 29 décembre 2022 relatif aux études de faisabilité préalable pour la réalisation de l'accès au site de gestion de déchets d'ONGOT ;
Vu le procès-verbal n°389 du 30 mars 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa 234^{ème} session du 07 août 2023 ;
Vu l'avis favorable de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés de Services et de Prestations Intellectuelles du 10 aout 2023.

DECIDE:

ARTICLE 1^{er} : Le marché, objet de l'appel d'offres national ouvert n°038/AONR/CUY/CIPM/2022 du 29 décembre 2022 relatif aux études de faisabilité préalable pour la réalisation de l'accès au site de gestion de déchets d'ONGOT, est attribué au bureau d'études LE COMPETING, pour un montant de quatre-vingt-quatorze millions soixante-dix mille sept cent vingt (94 070 720) francs CFA et un délai d'exécution de douze (12) mois. :

ARTICLE 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ✓ ARMP
- ✓ MINMAP
- ✓ CIPM
- ✓ Le Competing
- ✓ Archives



Messi Attangana Luc with
MOBILE SCANNER